



Policy 13.7

THE LIEUTENANT-GENERAL C. H. BELZILE TROPHY FOR EXCELLENCE IN LARGEBORE MARKSMANSHIP

Executive Committee Authorization: October 21st, 2006
Revised March 2013

GENERAL

1. Lieutenant-General C.H. Belzile, CM, CMM, CD, BA, LLD, a former Colonel Commandant Royal Canadian Army Cadets, as a legacy to his desire to promote the discipline of largebore rifle shooting in the Army Cadet movement, has established an annual award to be known as "The Lieutenant-General C.H. Belzile Trophy for Excellence in Largebore Shooting". The award is administered by the National Office of the Army Cadet League of Canada.
2. One award will be presented annually to the top shooter on the Army Cadet Bisley Team consisting of a pin and a "keeper" statuette. The award will be presented in conjunction with the Graduation Parade of the Cadet National Training Centre (CNTC) Connaught by Lieutenant-General C.H. Belzile personally or the Reviewing Officer at the Graduation Parade.



Politique 13.7

TROPHÉE DU LIEUTENANT GÉNÉRAL C.H. BELZILE POUR L'EXCELLENCE AU TIR DE FUSIL DE GROS CALIBRE

Autorisé par la Comité exécutif le 22 octobre 2006
Révisé : mars 2013

GÉNÉRALITÉS

1. Le lieutenant-général C. H. Belzile, CM, CMM, CD, BA, LLD, ancien colonel commandant des Cadets royaux de l'Armée canadienne, dans son désir de promouvoir la discipline du tir de fusil de gros calibre chez les cadets de l'Armée, a institué une récompense annuelle, «le trophée du lieutenant-général C.H. Belzile pour l'excellence au tir de fusil de gros calibre». Cette récompense est administrée par le bureau national de la Ligue des cadets de l'Armée du Canada.
2. Une récompense, en forme d'épinglette et une statuette, sera décernée, tous les ans, au meilleur tireur de l'Équipe Bisley des cadets de l'Armée. Elle sera remise conjointement avec la parade de graduation du Centre national d'instruction des cadets (CNIC) Connaught par le lieutenant-général C.H. Belzile ou par l'officier de la revue.



AUTHORITY

3. Approving authority for the award nomination is the National Office of the Army Cadet League of Canada.
4. The winning cadet is authorized by CATO 46-01 Annex D appendix 14, to wear the "Belzile Rifle Pin", on his/her uniform.

AUTORITÉ

3. L'autorité approbatrice pour la nomination à la récompense est le bureau national de la Ligue des cadets de l'Armée du Canada.
4. Le cadet gagnant est autorisé par la présente OAIC 46-01, Annexe D, appendice 14, de porter un insigne de championnat, nommé «l'épinglette de tir au fusil Belzile», sur son uniforme.



SELECTION CRITERIA

5. The criteria for selecting the top shooter will be determined by the Commandant of the Royal Canadian Army Cadet National Shooting Team in cooperation with the Commanding Officer of the CNTC Connaught.

CRITÈRES DE SÉLECTION

5. Les critères de sélection du meilleur tireur seront déterminés par le commandant de l'équipe de tir nationale des Cadets royaux de l'Armée canadienne, de concert avec le commandant du CNIC Connaught.

SELECTION BOARD

6. A selection board shall be established at the CNTC Connaught comprising
 - a. Commandant Army Cadet Bisley Team;
 - b. Commanding Officer CNTC Connaught; and
 - c. Executive Director, Army Cadet League of Canada.

COMITÉ DE SÉLECTION

6. Un comité de sélection sera constitué au CNIC Connaught et comprendra :
 - a. Le commandant de l'Équipe Bisley des cadets de l'Armée;
 - b. Le commandant du CNIC Connaught;
 - c. Le directeur général, Ligue des cadets de l'Armée du Canada.

NOTIFICATION

7. The Commanding Officer of the CNTC Connaught shall provide the name and cadet corps of the winning cadet to the National Office of the Army Cadet League of Canada and to DCdts 4-4 NO LATER THAN 2 days prior to the graduation parade.

AVIS

7. Le commandant du CNIC Connaught communiquera par téléphone le nom du cadet gagnant et le nom du corps dont il est membre au Bureau national du LCAC et au D Cad 4-4 AU PLUS TARD deux jours avant la parade de graduation.